



*Regard posé : la  
réalité des femmes  
musulmanes  
originaires du  
Maghreb au sein des  
institutions  
québécoises.*

Le monde de l'autre  
Myrienne Lemay  
Mars 2019

## REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont à mon ex-mari, Djamel-Eddine Aissou, qui, tout au long de ma maîtrise, m'a permis d'alimenter mes réflexions grâce aux discussions que nous avons eues ensemble. Merci de m'avoir fait vivre de belles expériences porteuses de sens et pour ces moments constructifs utiles dans un avenir proche. Un dernier merci pour les sacrifices faits durant ces années.

Mon deuxième merci va aux gens rencontrés durant les deux ans de la maîtrise : professeurs, collègues et autres personnes de passage croisées dans divers événements. Sans vous, mon cheminement différencierait grandement.

Merci aux femmes musulmanes avec qui j'ai eu le loisir de parler à différents moments de ma vie. Sans ces têtes à têtes avec vous, je n'aurais pas eu l'idée, un jour, d'étudier dans une maîtrise dont vous seriez le centre d'intérêt.

En dernier lieu, une énorme merci à Zahia Agsous pour sa présence tout au long de mon parcours rédactionnel.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>La méthodologie</b>	<b>7</b>
<b><i>Pourquoi s'intéresser aux femmes musulmanes ?</i></b>	<b>9</b>
<b>Montréal, ville multiculturelle</b>	<b>9</b>
Pourquoi quitter son pays ?	10
Pourquoi choisir le Québec ?	11
Montréal et la communauté maghrébine	12
<b>Les femmes musulmanes, un large portrait</b>	<b>13</b>
Le hijab, ce mal aimé de la société occidentale	14
Des lois discriminatoires envers les femmes musulmanes	17
Les femmes musulmanes : une diversité de pratiques religieuses	18
<b><i>Les institutions ciblées</i></b>	<b>20</b>
<b>L'école et les adolescentes Maghrébo-musulmanes</b>	<b>20</b>
L'école musulmane ou l'école publique ?	21
Le hijab à l'école	22
<b>Les milieux de travail</b>	<b>25</b>
Secteurs d'activités	27
Discriminations et négociations	27
<b><i>Réflexion sur la médiation interculturelle auprès des institutions québécoises et des femmes musulmanes</i></b>	<b>29</b>
<b>Quelques définitions</b>	<b>30</b>
Qu'est-ce que la médiation interculturelle ?	30
Qu'est-ce qu'un bon médiateur ?	31
<b>La médiation interculturelle auprès des femmes musulmanes</b>	<b>32</b>
Les paradigmes	32
L'intersectionnalité	34
Le pluralisme	34
<b>Positionnement par rapport à la problématique</b>	<b>35</b>
Positionnement professionnel	35
Positionnement personnel	37
<b><i>Conclusion</i></b>	<b>40</b>
<b><i>Bibliographies et références</i></b>	<b>46</b>

## Introduction

« Le Québec d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec cette époque. On a tellement changé ! Les églises sont devenues des condos et les prêtres, des personnages de téléseries. Mes petites-filles n'ont aucune idée de quoi je parle... »

Denise, 71 ans dans *Les monologues du voile*, des Québécoises se racontent

Depuis la nuit des temps, le monde évolue constamment. Il varie selon les flux migratoires, les politiques, les rencontres entre différents groupes. Cela cause des changements dans les sociétés actuelles en raison de plusieurs facteurs. Ces dernières deviennent aussi de plus en plus hétéroclites. Désormais multidimensionnelles, elles favorisent l'interculturalité sous toutes ses formes : culture, langue, identité, religion.

D'ailleurs, un sujet revient régulièrement sur les lèvres, et ce, dans plusieurs sociétés occidentales : celui des musulmans et de l'islam. Beaucoup de préjugés sortent de la bouche des concitoyens. Si l'homme porte une barbe, forcément c'est un terroriste. Si les femmes portent le hijab, c'est parce qu'elles sont soumises au patriarcat. En Europe, les débats concernant les tenues vestimentaires féminines varient selon le contexte de chaque région. En France, après une immigration massive en raison du colonialisme et de la proximité des pays musulmans, j'entends souvent parler des difficultés que vivent ceux qui pratiquent l'islam, principalement les Maghrébines. Le port du hijab est énormément contesté et banni des institutions scolaires à l'exception des universités. Il demeure aussi toléré sur la place publique, mais dans une certaine mesure. Selon C News, en 2018, dans les textes de loi, il est écrit que « [nul] ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage [car ces pratiques] peuvent constituer un danger pour la sécurité publique et méconnaissent les exigences minimales de la vie en société. »

Par contre, au Québec, l'immigration qui provient des pays arabes semble très récente dans l'histoire de la nation. Selon certaines sources, l'arrivée de musulmans remonte au moment de la colonisation de l'Amérique. C'est d'emblée ce que disait en 2016 le Dr Amir Hussain, professeur de théologie à l'Université Loyola Marymount en Californie. Celui-ci

affirme que 10 % des prisonniers noirs pratiquaient l'islam au moment de leur arrivée en Amérique. Idem pour le livre *Deux siècles d'esclavage au Québec* (2004) de Marcel Trudel où l'historien raconte que ces derniers se convertissaient au christianisme de force par les blancs. Donc, cela ne ressemble en rien à ce qui est vécu en France. Pourtant, les plus réticents aux musulmans affirment que le Gouvernement doit appliquer des règles similaires à ce que nos cousins européens suggèrent, notamment en ce qui a trait aux signes religieux. D'autres disent l'inverse, car la France va trop loin dans ses propositions de loi. Qui a tort ? Qui a raison ?

Depuis que je m'intéresse davantage à la question musulmane au Québec, je constate que la documentation commence à peine à émerger. Contrairement à la France où le sujet des signes religieux est discuté depuis des décennies, ici, c'est récent. Je ne peux donc pas me fier à la France pour aborder la question de la tenue vestimentaire des femmes, car la situation vécue ici diffère de celle que ce pays connaît. En revanche, depuis un moment déjà, des politiques s'attaquent notamment aux musulmanes qui osent le hijab. Je pense à quelques idées de la Commission Bouchard/Taylor (2007), à la Charte des valeurs québécoise (2013) ou à la loi 62 (2017). Et l'actuel projet de loi 21 (2019). Par contre, ces tentatives échouèrent à chaque fois.

Mais pourquoi ces politiques ciblent-elles les femmes musulmanes, particulièrement originaires du Maghreb ? Pour une partie des Québécois, la religion et le port du hijab dérangeant, car il y a amalgame entre l'oppression religieuse et décision personnelle. Et pour cause. La période de la Révolution tranquille a eu un impact sur une proportion des Québécois actuels, principalement les Baby-boomers. C'était le moment où l'Église et l'État se sont divisés en deux entités distinctes. L'une ne pouvait pas empiéter sur l'autre, vice versa. Selon la thèse en sciences religieuses de Dre Carmen Chouinard (2017), cela s'est fait graduellement, mais a quand même eu un impact sur le discours des femmes croyantes de l'époque, qui s'est trouvé relégué au privé. Cette période a d'ailleurs vu naître bon nombre de féministes, qui n'étaient pas majoritairement pratiquantes, car selon elles, les deux, la religion et le féminisme, présentent des incompatibilités.

Entre-temps, le Québec (1975) et le Canada (1982) se sont dotés de normes qui stipulent que chaque individu a la possibilité de choisir ses principes de vie et sa religion. L'article 3 de la Charte des droits et libertés de la personne mentionne que « toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association. » Dans la Charte canadienne, la présence de quatre points importants stipule que tout citoyen possède la liberté de conscience et de religion, de croyance, de réunion pacifique et d'association.

Pourquoi parler de sensibiliser les institutions québécoises à la réalité des femmes musulmanes maghrébines ? Plusieurs raisons existent. Je suis une Québécoise qui a choisi la pratique de l'islam. Je fais partie de cette minorité de la gent féminine qui se couvre le corps ! Et qui côtoie ces personnes originaires du Maghreb sur une base régulière. Que je me définis comme à cheval entre deux cultures sans pour autant être comme ces femmes ! Que, par mon parcours de vie, je suis aussi comme elles ! Que je connais la présence d'incompréhension et des préjugés difficiles à déconstruire, et ce, d'un côté comme de l'autre ! Mais surtout parce que je crois que les institutions québécoises doivent prêcher par l'exemple et que leur sensibilisation à la réalité des Maghrébo-musulmanes au Québec paraît nécessaire.

Pour répondre à ce questionnement, mon texte sera divisé en trois parties. Dans la première, j'expliquerai pourquoi je m'intéresse aux femmes musulmanes du Maghreb. Tout d'abord, je parlerai de la Ville de Montréal, car la majorité de ces personnes y réside. Je démontrerai les raisons qui les poussent à quitter leur pays d'origine et à s'établir au Québec. L'installation de la communauté dans l'agglomération montréalaise sera également abordée. Par la suite, je dresserais un portrait des Maghrébo-musulmanes. En terminant, le port du hijab, les lois concernant les signes ostentatoires et les pratiques religieuses des Maghrébines seront abordés.

Dans la deuxième partie, j'ai ciblé deux milieux qui peuvent poser problème aux adolescentes et aux femmes musulmanes originaires du Maghreb. Dans le premier cas, l'école se trouve un lieu de socialisation. Et pour les parents maghrébins, une question peut

se poser : envoyer son enfant au privé ou au public. Le port du hijab en milieu scolaire est aussi abordé, du fait qu'il s'est déjà trouvé au cœur d'un débat il y a quelques décennies. Pour les femmes en âge de travailler, le marché de l'emploi est le lieu de socialisation par excellence. La question des secteurs d'activités favorisés par les Maghrébines et les discriminations liées au port du hijab concluront cette section de l'essai.

Dans la dernière partie, une réflexion sur la médiation interculturelle auprès des institutions québécoises et des Maghrébo-musulmanes se voit essentielle. J'y parlerai de la médiation interculturelle et de la définition d'un bon modérateur. J'aborderai certains paradigmes, l'intersectionnalité et le pluralisme. De plus, je terminerai avec la question du positionnement, tant professionnel que personnel, nécessaire lorsque l'on travaille avec des femmes musulmanes originaires du Maghreb.

En conclusion, un rappel résumera ce que j'ai mentionné durant mon essai. Des possibilités utiles dans le futur en matière d'intervention interculturelle auprès de cette clientèle concluent cet essai.

## La méthodologie

La problématique des femmes musulmanes et du hijab se retrouve au cœur de la recherche effectuée dans le cadre de cet essai grâce à la cueillette d'informations provenant de différents documents. La participation à un colloque sur l'identité des jeunes maghrébins orchestré par l'Association Racines en septembre 2018 m'a permis de recueillir des informations pertinentes à cet essai. J'ai contacté diverses organisations (Statistique Canada, le ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion, la Fédération des écoles privées) afin de recueillir l'information au sujet de statistiques qui me manquaient.

Par rapport à la documentation écrite, j'ai lu différents rapports gouvernementaux, des articles de journaux ainsi que des livres concernant la communauté maghrébine. J'ai pu vérifier les dernières statistiques du recensement de 2016 pour connaître la réalité des Maghrébo-musulmanes de Montréal. Notamment sur le taux de chômage des femmes et les

secteurs d'activités professionnelles dans lesquelles elles se trouvent. Les sites de *Statistique Canada*, du *Ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion* et de la *Ville de Montréal* ont trouvé leurs utilités à cette fin. J'ai aussi visité les plateformes de la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* ou du *Conseil du statut de la femme* afin de valider leurs positionnements par rapport au port du hijab dans les écoles. Cela m'a permis de dresser un portrait des Maghrébo-musulmanes qui vivent au Québec.

Depuis ma conversion en 2012, j'ai pu parler à différentes femmes musulmanes du Maghreb. Elles ont toutes une histoire liée à la recherche d'emplois ou à l'immigration. Cela m'a permis de comprendre leur réalité et m'a inspiré à vouloir prendre position en leur faveur au sujet du port du hijab au Québec.



## Pourquoi s'intéresser aux femmes musulmanes ?

« Le vécu des femmes musulmanes, aussi diversifié qu'il soit, semble être représentatif d'un même dilemme, celui de femmes qui pour la plupart d'entre elles, se retrouvent déchirées entre leur appartenance culturelle — avec ses contraintes et ses contradictions — et leur ambition légitime à plus de liberté, d'autonomie et de droits égalitaires reconnus. »

Dre Asma Lamrabet

« Femmes et religions : émergence de nouvelles voix féminines ».  
Dans *Femmes et religions. Points de vue de femmes du Maroc*

En date du 1er avril 2017, selon l'Institut de la statistique du Québec, la Belle Province comptait plus de huit millions trois cent mille Québécois, soit 22,9 % de la population canadienne. De ce nombre, un peu plus de six millions de personnes vivaient en milieu urbain. Donc, forcément en contact avec des femmes musulmanes qui osent le hijab ou non. Selon un article du Journal de Montréal, *Qui sont les musulmans du Québec ?* (2017) plus de trois cent mille Québécois de toutes origines pratiquaient l'islam lors du recensement de 2016. Cela représente 3,5 % des citoyens du Québec. 90 % des musulmans vivent à Montréal et 5 % à Québec. Le 5 % restant est dispersé ailleurs dans la province. La très grande majorité d'entre eux parlent français<sup>1</sup>. Mais qu'est-ce qui explique les raisons qui motivent cette migration vers le Québec et principalement Montréal ? Et comment définit-on une femme musulmane ? Quel impact de cette immigration se voit le plus ?

### Montréal, ville multiculturelle

Toujours selon l'article du Journal de Montréal (2017), les musulmans qui viennent s'établir au Québec proviennent en très grande majorité de l'Afrique à 63,37 %. Par la suite viennent l'Asie (32,11 %), l'Europe (3,52 %), l'Amérique (1 %) et l'Océanie (0,78 %). Dans le cadre de cet essai, ma thématique tournera autour des Maghrébo-musulmanes, en raison de leur majorité dans le phénomène migratoire de la communauté au Québec. Aussi parce que je les côtoie depuis plusieurs années.

---

<sup>1</sup> Bennis, Kenza (2017) *Les monologues du voile, des Québécoises se racontent*. Paris : Éditions Robert Laffont. Page 167.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, une question s'impose. Qui sont les Maghrébins ? En résumé, ils sont à la fois Africains, Arabes et majoritairement musulmans. Plus rarement juifs ou chrétiens. Ils se trouvent à un carrefour identitaire et culturel qui couvre la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye. Le colonialisme français laisse de nombreuses traces dans ces pays. Une seule exception : la Libye s'est trouvée sous le joug de l'Italie pendant 30 ans. Cela a donc favorisé la création d'un peuple riche d'une culture qui les unit, mais qui les différencie tous. Mais lorsque l'on parle de Maghrébins, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie trouvent consensus. Leur présence au Québec se fait sentir davantage que la Mauritanie ou la Libye. En 2016, on estimait à mille le nombre de Mauritanais qui résidaient au Canada<sup>2</sup>. Selon le recensement de 2016, les Libyens du Canada se dénombrèrent à plus ou moins trois mille sept cent cinquante<sup>3</sup> personnes. Alors que dire de ceux qui vivent à Montréal !

### Pourquoi quitter son pays ?

Plusieurs facteurs poussent les gens à migrer d'un pays à un autre. Dans l'*Atlas des migrations, un équilibre mondial à inventer* (2015), Catherine Wihol de Wenden, politologue française, évoque des raisons d'inégalités économiques, sociales, culturelles et alimentaires ou des crises politiques, démographiques et environnementales. Évidemment, cela provoque plusieurs problématiques autant pour la société d'origine (l'exode des cerveaux) que pour la société d'accueil (chômage élevé).

Le monde arabe se trouve affecté par cette réalité. La révolution du printemps arabe qui a débuté en Tunisie en 2011 a provoqué une crise migratoire dans de nombreux pays arabes, poussant les gens vers l'occident. Deux raisons permettent d'expliquer cette révolution : la croissance de la démographie et le taux de chômage élevé. Plusieurs autres événements, comme la guerre civile en Algérie à la fin du 20e siècle, ont un impact direct

---

<sup>2</sup> Relations Canada-Mauritanie, Ambassade du Canada au Maroc et en Mauritanie, Gouvernement du Canada, [http://www.canadainternational.gc.ca/morocco-maroc/bilateral\\_relations\\_bilaterales/canada\\_mauritania-mauritanie.aspx?lang=fra](http://www.canadainternational.gc.ca/morocco-maroc/bilateral_relations_bilaterales/canada_mauritania-mauritanie.aspx?lang=fra), vu le 12 septembre 2018.

<sup>3</sup> Relations Canada-Libye, Gouvernement du Canada, [http://www.canadainternational.gc.ca/libya-libye/bilateral\\_relations\\_bilaterales/canada-libya-libye\\_bu.aspx?lang=fra](http://www.canadainternational.gc.ca/libya-libye/bilateral_relations_bilaterales/canada-libya-libye_bu.aspx?lang=fra), vu le 12 septembre 2018.

sur l'immigration des Maghrébins au Québec. Mais le Maghreb est une terre de transit pour des migrants originaires d'Afrique subsaharienne. Les voies empruntées varient selon la destination. Il se trouve aussi vrai que le Maghreb soit un pôle d'attraction migratoire. Les Africains subsahariens y vont pour fuir vers un monde meilleur, les Chinois pour y investir.

### Pourquoi choisir le Québec ?

Toujours selon Wihol de Wenden (2015), au Canada, 25 % de la population est née à l'étranger. Pourquoi ? Depuis 1967, la politique touchant l'immigration en sol canadien a changé. Le favoritisme a pris congé et les portes se sont ouvertes à tous. Cela a un impact sur les différents flux migratoires canadien et québécois. Par exemple, en 2011, 63 % des migrations concernent le regroupement familial suivi de loin par l'immigration économique à 25 %. Quant à eux, les réfugiés représentent 12 % des migrants canadiens. Le Canada, tout comme le Québec, les choisit en fonction de points précis. Par contre, la ressemblance s'arrête là. En effet, le Québec, qui possède sa propre loi de l'immigration depuis 1971, encourage le fait de parler français et la qualification des gens. Le reste du Canada avantage le capital humain. Donc, au Québec, toutes personnes francophones se voient favorisées, et c'est ce qui explique la présence de Maghrébins en sol québécois.

D'ailleurs, ces derniers vivent dans la Belle Province depuis plusieurs décennies. J'ai pu remonter jusque dans les années 1970 pour trouver des traces de cette immigration. À cette époque, c'était surtout des étudiants qui venaient pour étudier à la maîtrise ou au doctorat <sup>4</sup>! Du moins, c'était l'objectif initial, car bon nombre d'entre eux se sont mariés ou ont trouvé un emploi à la suite de leurs études. Et beaucoup devaient aussi rembourser des dettes scolaires. Mais ce ne sont pas les seuls. Rachida Azdouz, psychologue interculturelle, mentionne dans son texte *Les Québécois d'origine maghrébine*, publiés dans le livre *Histoires d'immigrations au Québec*, en 2014, la présence d'électrons libres venus s'établir

---

<sup>4</sup> Berthiaume Guy, Claude Corbo et Sophie Montreuil (2014) *Histoires d'immigrations au Québec*. Montréal : Presse de l'Université du Québec à Montréal et Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

ici. Ces électrons, expression aussi utilisée par Bochra Manai<sup>5</sup>, chercheuse et enseignante, sont des artistes, de jeunes couples, des gens qualifiés en quête de libertés et d'opportunités que l'Europe ne peut leur offrir.

Par contre, dès les années 1990, plusieurs vagues massives d'immigrations ont lieu à partir du Maghreb vers le Québec. Actuellement, le troisième bassin de recrutement en matière d'immigration y provient. Cela a permis, en premier lieu, aux Algériens de venir s'établir au Québec. Par la suite, le Maroc et la Tunisie ont, eux aussi, envoyé certains de leurs compatriotes pour diverses raisons. Depuis 1996, le Québec a choisi de séduire les Maghrébins pour plusieurs de leurs qualités : leur jeunesse, leur scolarité et la langue française ! Et cela a fonctionné : plusieurs sont venus s'y établir définitivement. Mais avec les années, plusieurs points négatifs se font sentir auprès de la communauté : chômage, précarité, socialisation défailante.

### Montréal et la communauté maghrébine

Comme je l'ai déjà mentionné, 90 % des trois cents mille musulmans du Québec habitent Montréal. Pour le Maghreb, en 2011, Statistiques Canada<sup>6</sup> estimait à quatre-vingt mille six cents trente Maghrébins dans l'agglomération montréalaise. Sur l'Île, on trouve les Maghrébins partout dans l'agglomération montréalaise. Mais 5 arrondissements de la Ville gagnent en popularité : Ahuntsic-Cartierville, Côté-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Ville Saint-Laurent, Saint-Léonard et Villeray–Saint-Michel-Parc-Extension.

D'ailleurs dans ce dernier arrondissement, un secteur porte le nom de Petit Maghreb. Cet endroit se situe principalement sur la rue Jean Talon, entre le boulevard Saint-Michel et le boulevard Pie IX, mais déborde au sud sur l'artère Bélanger. On y trouve différents commerces : restaurants, boutiques, boucheries, cafés, etc. L'arabe y est entendu comme tous

---

<sup>5</sup> Manai Bochra (2018) *Les Maghrébins de Montréal*. Pluralisme. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

<sup>6</sup> Bradant Annick (2017) *L'immigration maghrébine à Montréal*. Mémoires des Montréalais. Ville de Montréal, <https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/liimmigration-maghrebine-montreal>, vu le 11 septembre 2018.

les dialectes maghrébins. Manai disait en 2018 que ce secteur s'est bâti grâce aux histoires des migrants. En plus de faire partie intégrante de la construction urbaine et sociale de Montréal. Les Maghrébins agissent de façon semblable aux immigrants qui les ont précédés : ils se regroupent afin de marquer leur territoire, leur identité.

En effet, l'arrivée des Maghrébins à Montréal s'est faite par étapes. Les électrons libres correspondent aux premiers immigrants. Ils s'installèrent partout dans la ville, car aucun secteur précis ne leur appartenait. À ce moment, l'identité maghrébine se trouvait indéfinie pour les Maghrébins de l'époque. Ce sont les précurseurs qui ont fait en sorte que le Petit Maghreb se construit graduellement, un commerce à la fois. Comme les Maghrébins ne trouvent pas d'emplois dans leurs domaines d'étude, ils se reconvertissent comme commerçant. Le Petit Maghreb explose entre 1998 et 2004, à l'époque des pionniers, période où l'économie se développe à vitesse grand V. Les Montréalais découvrent aussi un endroit où l'on peut acheter des produits exotiques. À partir de 2005, l'ère des « développeurs » du Petit Maghreb débute. Dès ce moment, cette partie de la ville marque son territoire grâce à la socialisation des Maghrébins. La dernière étape stabilise la présence maghrébine à Montréal. Depuis 2011, le quartier est là pour rester. Mais le secteur garde une saveur touristique, car il permet de voyager à faible coût.

L'avantage du Petit Maghreb concerne la sociabilité. Les plus jeunes peuvent s'y développer une identité nouvelle au contact des anciens. Quant à ces derniers, ils utilisent le secteur pour le quotidien, comme les achats de pains et autres. Par contre, dans beaucoup de cas, les hommes se rencontrent dans les cafés que les femmes fréquentent peu. Mais bon nombre d'entre elles prennent de plus en plus de place en arrivant au Québec, en raison de la dynamique de la société. Quoique le phénomène inverse se voit aussi. Plusieurs hommes préfèrent voir leurs femmes à la maison.

## Les femmes musulmanes, un large portrait

Dans son livre *Le monologue du voile, des Québécoises se racontent*, publié en 2017, Kenza Bennis, tout comme Wihol de Wenden précédemment, mentionne que 25 % des

femmes musulmanes sont nées au Québec et que 75 % y ont immigré. Pour diverses raisons, elles se trouvent souvent la cible de politiques et de préjugés de la société d'accueil. Surtout si elles portent le hijab. Dalila Awada abordait le sujet en 2017 dans le *Dictionnaire critique du sexiste linguistique*. Elle mentionnait qu'aux yeux de bien des gens, les femmes musulmanes sont à protéger des hommes qui les dominent et elles doivent être tenues à l'écart de la population, car elles menaceraient les acquis actuels des Québécoises. Dans son livre (2017), Kenza Bennis rapportait les propos de Djemila Benhabib à l'émission *Tout le monde en parle*<sup>7</sup>. Pour cette dernière, le hijab se voit non seulement comme un « symbole sexiste » taché de sang, en raison des femmes assassinées à cause du refus de porter le hijab. À ses yeux, un lourd fardeau pèse sur les épaules des femmes musulmanes. Mais est-ce que ces dernières se considèrent que comme un hijab aux yeux des autres ?

### Le hijab, ce mal aimé de la société occidentale

Selon l'article *Qui sont les musulmans du Québec ?* du Journal de Montréal (2017), lors du recensement de 2016, au Québec, 10 % des femmes musulmanes, toutes origines confondues, portent le hijab d'une manière ou d'une autre. De ce nombre, 60 % d'entre elles se convertirent à l'islam à un moment ou l'autre de leur vie. Des personnes, comme moi, ont opté pour une autre religion : des Québécoises, mais aussi beaucoup de femmes d'origine latine, française ou haïtienne, par exemple. Sur les quelques milliers de femmes qui portent le hijab, une poignée ose le niqab. Frédéric Castel estimait en 2017 que le nombre varie entre cinquante et cent au Québec<sup>8</sup>.

Même s'il demeure très marginal, le hijab dérange. Pour plusieurs, il renvoie à plusieurs problématiques : la violence, le sexisme, la misogynie et le patriarcat. C'est le cas de Dalila Awada dans son texte « Voile » dans *Dictionnaire critique du sexisme linguistique* en 2017. Selon elle, le débat qui perdure ne fait que déplacer la situation ailleurs et stigmatise les

---

<sup>7</sup> Tout le monde en parle (2013) <https://www.youtube.com/watch?v=ATqgZ3LppC8>, vu le 23 septembre 2018.

<sup>8</sup> Bennis, Kenza (2017) Les monologues du voile, des Québécoises se racontent. Paris : Éditions Robert Laffont. Page 93.

femmes dans ce qu'elle appelle « le caractère sexué de l'islamophobie. » Elle se réfère au livre *Islamophobie, comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »* de Abdellali Hajjat et Marwan Mohammed, publié en 2013. Cette islamophobie sexuée se vit sous différentes formes, notamment le langage du quotidien. En fait, des paroles récurrentes présentent une vision machiste et réductrice des femmes. Un point ressort du livre de Bennis (2017) : le fait que les Québécoises non musulmanes qui tiennent des préjugés négatifs sur le hijab n'ont jamais parlé à une musulmane qui le met. Pour bon nombre de concitoyens, si une femme musulmane porte le hijab, c'est qu'elle est soumise à un homme, opprimée ou intégriste. Ou comme Janette Bertrand le croit, « manipulée pour être l'objet d'une religion. » (Bennis, 2017)

De plus, les mots utilisés au sujet du hijab portent tous un sens. Pour de nombreuses personnes, c'est un signe ostentatoire. Selon Le Petit Robert 2009, un signe se perçoit comme un élément qui permet de reconnaître quelqu'un ou quelque chose. C'est un marqueur identitaire qui permet la distinction d'une personne des autres. Asmaa Ibnouzahir précisait en 2015, dans son livre *Chroniques d'une musulmane indignée*, que le mot « signe » réfère à du prosélytisme passif du type « je marque mon identité musulmane pour me différencier du reste de la société. » Pour bien des Maghrébo-musulmanes, le message qu'elles tentent de lancer ne ressemble pas à cela. Elles le mettent pour vivre leur spiritualité, tout simplement. Toujours selon Le Petit Robert, le mot ostentatoire, quant à lui, « témoigne de l'ostentation qui est faite. » C'est véridique dans le cas du hijab, mais pas dans le sens utilisé par les médias. Ces derniers semblent vouloir dire que si une femme met le hijab, c'est pour imposer sa religion aux autres. Ce qui n'est pas le cas.

En fait, pour plusieurs femmes musulmanes, le port du hijab se choisit délibérément. Et les raisons de le mettre sont nombreuses. Bennis mentionnait, entre autres, le fait de se rapprocher de Dieu, de la tradition musulmane<sup>9</sup>. C'est aussi une manière d'exprimer ses convictions religieuses, identitaires ou féministes. Lors de mes discussions avec les femmes

---

<sup>9</sup> Bennis, Kenza (2017) *Les monologues du voile, des Québécoises se racontent*. Paris : Éditions Robert Laffont. Pages 85 et 86

Maghrébo-musulmanes, j'ai pu constater le même genre de discours. À cela peuvent s'ajouter la pudeur ou des raisons politiques. Comme ce fut le cas en 2013 au moment de la Charte des valeurs. Des femmes profitèrent de la situation politique pour le mettre. Les trajectoires qui mènent au port du hijab se trouvent très variées et individuelles.

Bertrand Lavoie (2018), quant à lui, parle du fait que les femmes musulmanes originaires du Maghreb optent entre trois types de cheminement en ce qui concerne le port de signe religieux. La première suppose un héritage culturel ou familial du hijab. Les personnes interrogées par Lavoie en 2015 et qui entrent dans cette catégorie ont porté le hijab entre l'âge de 9 et 12 ans. Dans ce cas, la décision de le porter se prend en deux temps. Premièrement, les femmes peuvent imiter leur entourage féminin comme les membres de la famille ou des amies. Deuxièmement, à la fin de l'adolescence, après des recherches intellectuelles, elles choisissent de le mettre définitivement ou non. La deuxième trajectoire présume un « accident de parcours. » Pour les femmes qui entrent dans cette catégorie, le port du hijab demeure le fruit du hasard. Elles n'avaient pas l'intention de le porter, par contre, un événement dans leur vie a fait en sorte qu'elles osent désormais le porter. Dans la dernière trajectoire se trouve la majorité des femmes interrogées par Lavoie. Pour elles, c'est davantage une quête personnelle et spirituelle. D'ailleurs, ces femmes musulmanes séparent la culture de la religion. Elles précisent que leur décision de porter le hijab demeure avant tout un acte d'adoration envers Dieu.

En 2017, dans son livre, Bennis interrogeait Dre Cécile Rousseau, psychiatre transculturelle, sur l'obligation des femmes musulmanes de porter le hijab. Cette dernière y mentionnait que le fait qu'un homme oblige une femme à le faire demeure exceptionnel au Québec. Cela entre dans un cadre de violence conjugale semblable à n'importe quel autre homme jaloux de sa femme et qui ne désire pas qu'elle s'habille comme elle veut. En ce qui a trait à la pression familiale pour le port du hijab, Dre Homa Hoodfar, anthropologue sociale, et Rousseau abondent dans le même sens : cela n'existe pas. Par contre, cette pression s'exerce du côté des imams, qui eux, transmettent l'interprétation majoritaire qui ressort des livres sacrés. Pour ces derniers, le hijab reste une obligation religieuse.



Le port du hijab peut prendre différentes formes. Certaines le mettent très simplement, d'autres avec plus de créativité. Et puis, plusieurs femmes musulmanes préfèrent ne pas le porter du tout<sup>10</sup>. Grâce à mes rencontres, mes discussions et mes lectures sur le sujet, je comprends qu'une interprétation personnelle existe. Les prohijabs abondent dans le sens d'une obligation absolue. Et l'opposé existe : celles qui affirment que ce n'en est pas une, et ce, pour diverses raisons. Mais lorsque je réfléchis sur le hijab, je comprends que la femme doit choisir de le mettre pour elle-même, de son propre chef. Ce choix de mettre ou non le hijab se décide en connaissance de cause et s'assume. J'ai connu des femmes qui ont porté le hijab parce que d'autres femmes autour d'elles le mettaient. Elles ont fini par l'enlever, parce qu'elles vivaient un inconfort avec ce bout de tissu sur leur tête.

## Des lois discriminatoires envers les femmes musulmanes

La Charte des valeurs du Parti Québécois (PQ) se veut un bel exemple. Son but visait, en 2013, à ce

« que les droits et libertés fondamentaux qui y sont prévus s'exercent dans le respect des valeurs que constitue l'égalité entre les femmes et les hommes, la primauté du français ainsi que la séparation des religions et de l'État, la neutralité religieuse et le caractère laïque de celui-ci, tout en tenant compte des éléments emblématiques ou toponymiques du patrimoine culturel du Québec qui témoignent de son parcours historique.<sup>11</sup> »

Sous le prétexte de l'égalité des sexes et de la neutralité religieuse, la Charte demandait à une infirme partie de la population du Québec d'enlever leur hijab pour accéder à un travail au sein du Gouvernement.

Mais ce n'est pas le seul cas de discrimination que le Gouvernement québécois tente d'imposer aux femmes musulmanes. Au cours des années, plusieurs tentatives causèrent des ravages, mais se trouvèrent vouées à l'échec. Je pense à la loi n° 62. Idil Issa abordait le sujet dans le recueil *11 brefs essais contre le racisme pour une lutte systémique* (2019). Pour elle,

---

<sup>10</sup> Bennis, Kenza (2017) *Les monologues du voile, des Québécoises se racontent*. Paris : Éditions Robert Laffont. Page 50.

<sup>11</sup> Drainville, Bernard (2013) *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*. Page 2

il s'agit d'« un projet qui affecte sévèrement et particulièrement les femmes qui se couvrent le visage pour des raisons religieuses, et qui les bannit de l'espace public. » Cette loi fut d'ailleurs contestée. La dernière en liste est celle de la Coalition Avenir Québec (CAQ). En janvier 2019, ce Parti voulait « que 100 % des enseignants ne portent pas de signes religieux [et] ceux qui refuseraient de s'en départir en milieu de travail seraient assignés à d'autres tâches.<sup>12</sup> » Le projet de loi 21 a été déposé le 29 mars 2019, avec une clause dérogatoire qui protège les acquis de travailleurs de l'État. Jusqu'à ce qu'ils perdent leur emploi ou décident de le changer<sup>13</sup>.

À l'automne 2018, un sondage Crop/Radio-Canada stipulait que la grande majorité des Québécois souhaitaient, à ce moment, que le port des signes religieux soit interdit pour les employés de l'État. La question touche notamment les juges (56 %), les policiers (54 %), les procureurs de la Couronne (53 %), les gardiens de prison (51 %) et les enseignants (46 %).

### Les femmes musulmanes : une diversité de pratiques religieuses

La pratique de l'islam diffère d'une personne à l'autre, selon son cheminement spirituel, sa compréhension des textes sacrés ou de sa culture. À la question « qu'est-ce que l'islam pour vous ? » existent plusieurs réponses. Pour beaucoup de femmes musulmanes, une vision unique de l'islam se trouve impossible. Si je compare ma réponse à celles de Maghrébines, par exemple, les réponses seront teintées de plusieurs éléments comme la culture, l'éducation religieuse, les traumatismes vécus ou toutes autres causes. C'est la même chose pour les femmes musulmanes originaires de l'Asie, de l'Afrique subsaharienne, converties ou de naissance.

Dans *Les monologues du voile, des Québécoises se racontent* (2017), Bennis mentionne que le rapport à l'islam et à sa pratique varie selon les croyantes. Plusieurs facteurs

---

<sup>12</sup> *Radio-Canada* (2019) Signes religieux : « Il n'y a pas eu demande de recensement », insiste le ministre Roberge, 28 janvier 2019. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1149400/quebec-defend-avoir-ordonne-denombrement-enseignants-signes-religieux>, vu le 28 janvier 2018.

<sup>13</sup> Jolin-Barrette, Simon (2019) *Projet de loi n°21 : Loi sur la laïcité de l'État* <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-21-42-1.html>, vu le 11 avril 2019.

et courants influencent cette relation. En 2007, une étude de Paul Eid sur le sujet prouve que les musulmans immigrants du Québec se trouvent à être l'un des cinq groupes les moins pratiquants au Canada. Par ce fait même, ils représentent la plus petite proportion de gens très religieux<sup>14</sup>. Toujours selon Eid et approuvé par Frédéric Castel, 60 % des musulmans ne vont jamais à la mosquée. Parmi ceux qui se considèrent comme pratiquants, 25 % y vont d'une façon régulière. 15 % visitent la mosquée quotidiennement<sup>15</sup>.

Pour sa part, dans son livre *Chronique d'une musulmane indignée* (2015), Ibnouzahir parle des musulmanes-alibis, de femmes originaires du Maghreb et qui se prétendent musulmanes, mais ne pratiquent pas vraiment. Culturellement, elles se définissent comme musulmanes ou elles se considèrent comme sorties de l'islam. Ces Maghrébines sont jugées comme des références par quelques médias ou certains politiciens parce qu'elles connaissent les musulmans de leurs pays d'origine. Lorsqu'elles ont accès à une tribune, elles donnent une vision unique, fausse et rétrograde de l'islam. Pourtant, selon Ibnouzahir, plusieurs amalgames se créent à cause des propos tenus par ces femmes. Ces derniers se situent entre les faussetés, une absence de contacts avec l'existence des femmes musulmanes et du racisme ambiant et ont un impact direct sur ce que pensent les non-musulman de la situation des femmes musulmanes au Québec comme ailleurs dans le monde.

Ce que je retiens dans le portrait que j'ai rédigé sur les Maghrébo-musulmanes, c'est que les apparences peuvent porter à confusion en ce qui a trait au port du hijab. Une femme peut sembler pieuse en raison de son habillement, mais ne rien connaître de sa religion, alors que l'inverse se voit aussi. Pour beaucoup de femmes, les connaissances sont la base d'une bonne pratique religieuse, qu'importe l'apparence de la personne. Le phénomène se voit aussi pour les compétences professionnelles.

---

<sup>14</sup> Bennis, Kenza (2017) *Les monologues du voile, des Québécoises se racontent*. Paris : Éditions Robert Laffont. Page 170.

<sup>15</sup> Ibid. Page 171.

## Les institutions ciblées

« Ma flûte à bec est seule en classe. Celles de mes camarades illuminent la Place des Arts. J'en veux un peu à Dieu d'avoir upstagé mon solo. Ramadan 1. Mozart 0. »

Elkahna Talbi, *Moi, figuier sous la neige*.

On demande souvent aux femmes musulmanes originaires du Maghreb de s'impliquer dans leur nouvelle société d'accueil pour bien s'intégrer. De nombreux espaces peuvent aider les femmes dans cette situation. Pour les adolescentes, c'est dans un contexte scolaire, ou pour celles en âge de travailler, de se trouver un emploi. Évidemment, plusieurs autres façons d'entrer en contact avec une nouvelle société existent, comme le bénévolat.

### L'école et les adolescentes Maghrébo-musulmanes

Cela va de soi, pour les adolescents, l'école est l'endroit idéal pour favoriser la rencontre avec l'autre. Lors du colloque social 2018 de l'Association Racines, j'ai appris que l'école détient des lacunes. Un des quatre jeunes venus témoigner mentionnait que les ressources manquent dans les établissements scolaires pour aider les Maghrébo-musulmans à parler de leur vécu. Malgré le fait que l'école soit un endroit de socialisation, l'adolescence se trouve, tout de même une période précaire pour les jeunes. Plusieurs ont l'instinct de regrouper avec leurs semblables, qu'importe, l'origine. Et les jeunes du Maghreb détiennent le même comportement que les autres.

Simon Collin et Maryse Lévesque mentionnaient, dans leur article sur l'enseignement et la diversité culturelle<sup>16</sup>, que dans le *Plan d'immigration du Québec (Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles)*, en 2011, la proportion d'élèves nés à l'étranger a augmenté. Seulement entre 2001 et 2010, le taux est passé de 13,5 % à 20 %. En 2012, sur l'Île de Montréal, on comptait quatre cent cinq écoles, privées ou publiques. Dans

---

<sup>16</sup> Collin, Simon et Maryse Lévesque (2012) *Enseignement et diversité culturelle : Présentation. Québec français*, (167), 46–47.

160 d'entre elles, les statistiques démontrent que 50 % de jeunes proviennent d'une culture minoritaire. Vingt écoles ont peu ou pas d'élèves blancs francophones. En 2010, un peu plus de 40 % des jeunes ne possédaient pas l'une des deux langues officielles comme langue maternelle. Le pourcentage se trouve un peu plus haut si je le compare à ceux qui possèdent le français comme langue maternelle (37,4 %). Mais les choses ont bien évolué depuis ces années. Est-ce que c'est pour le mieux ?

### L'école musulmane ou l'école publique ?

Au Québec, en 2012, selon le rapport de recherche *Le fait religieux dans les écoles privées du Québec*, on comptait 9 écoles privées musulmanes au Québec. La grande majorité des écoles étaient situées à Montréal. À cette époque, mille neuf cent vingt-huit enfants fréquentaient ces établissements. Ces mêmes chiffres sont parus dans le livre *La fonctionnaire et le hijab* de Bertrand Lavoie publié en 2019. Pour l'année scolaire 2018-2019, selon l'Annuaire de l'enseignement privé, on compte 6 écoles membres de la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP). Une école musulmane existe dans la région de Québec. Les 5 autres se trouvent sur l'île de Montréal. Toujours selon l'annuaire de la FEEP, on dénombre mille trois cent quarante et un élèves inscrits dans ces établissements. Par contre, lors d'un échange avec Nadine Lamothe de la FEEP, elle me mentionnait la possibilité que des écoles privées ne soient pas membre de la Fédération, car l'adhésion s'avère volontaire.

Sur le site de la FEEP, j'ai constaté que les institutions scolaires à vocation musulmane offrent des programmes axés sur la culture musulmane tout en favorisant l'ouverture vers l'autre. La politique éducative du Ministère de l'Éducation se voit ainsi respectée. Malgré tout, chaque école détient son propre programme éducatif. Beaucoup d'entre elles offrent soit une éducation préscolaire, primaire ou secondaire. Voire même une combinaison pour quelques écoles. Dans tous les cas, le français, l'anglais et l'arabe sont enseignés. Par contre, sur le forum du site Immigrer.com<sup>17</sup>, une personne demandait la liste

---

<sup>17</sup>Immigrer.com: <https://forum.immigrer.com/topic/108767-ecoles-musulmanes-de-montreal>, vu le 13 janvier 2019.

des écoles musulmanes, car elle souhaitait y envoyer son enfant. La majorité des réponses obtenues mentionnaient d'inscrire l'enfant dans une école publique. Cela faciliterait l'intégration dans sa société d'accueil.

À la suite de la lecture du rapport *Le fait religieux dans les écoles privées du Québec* parut en 2012, j'ai aussi constaté cette tendance. Mais une question s'impose en lien avec les filles et adolescentes qui portent le hijab dans l'école publique : trouvent-elles réellement leurs places dans ces écoles ?

## Le hijab à l'école

Manai mentionnait en 2018 que le hijab porté par les jeunes filles musulmanes a toujours eu une drôle de place dans les institutions scolaires, notamment montréalaises. Et ce, pour diverses raisons. Par exemple, plusieurs femmes issues de la communauté maghrébine se scandalisent du port du hijab par de jeunes mineures. Depuis un moment, Nadia El-Mabrouk aborde souvent cette question dans ses textes d'opinion dans la Presse +. Je pense à celui du 27 septembre 2017 où elle crée un amalgame entre le hijab et la maltraitance des jeunes filles qui le portent<sup>18</sup>. Avant elle, et encore aujourd'hui, Djamilia Benhabib véhiculait aussi ce même type de réflexion<sup>19</sup>. Mais est-ce réellement le cas ?

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) a statué, en 1995 et 2005, en faveur du port du hijab pour les filles et adolescentes qui désirent le porter au sein des écoles québécoises. Le cas médiatisé en 1995 date de l'époque des commissions scolaires confessionnelles : catholiques ou protestantes. Une jeune musulmane voilée n'a pu fréquenter l'institution secondaire de son choix. La raison ? Le port du hijab ne faisait pas partie des règles vestimentaires de ladite école. La CDPDJ a pris en considération 2 articles de *Charte des droits et libertés de la personne* et 1 de la *Loi sur l'instruction publique*. Selon la CDPDJ, l'adolescente avait deux droits et libertés issus de la Charte des

---

<sup>18</sup> El-Mabrouk, Nadia (2017) Briser la loi du silence. *La Presse*, Édition du 27 septembre 2017, sect. Débats. [http://plus.lapresse.ca/screens/ef2ac674-e093-47df-b6aa-4be6067a4d3a\\_7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/ef2ac674-e093-47df-b6aa-4be6067a4d3a_7C_0.html)

<sup>19</sup> Djamilia Benhabib : <http://djamilabenhabib.com/>, vu le 5 mars 2019.

droits et libertés de la personne. Premièrement, l'article 3 qui stipule la liberté de conscience et de religion. Deuxièmement, l'article 10 mentionne qu'elle a droit à la reconnaissance de ses droits et de ses libertés, mais qu'elle peut les pratiquer comme elle le souhaite. De plus, selon l'article 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (dernière mise à jour en 2000), tout mineur âgé de 5 à 18 ans a droit à une éducation gratuite.

La CDPDJ avait conclu, en 1995, à 2 types de discrimination : une directe ; l'autre indirecte. Se basant sur la Cour suprême du Canada, « Si seul le port du [*hijab*] est interdit, il s'agit d'une forme de discrimination directe<sup>20</sup> » de la part de l'institution. Personne ne possède, en fait, la responsabilité de trancher sur le port du hijab, car comme mentionné plus tôt, c'est une décision propre à la femme. Toujours selon la CDPDJ, « il est douteux qu'une école commune, ouverte par définition à tous, puisse interdire le port de signes d'appartenance religieuse autre que catholique ou protestante. » De plus, à l'époque, les élèves avaient le choix entre deux types d'enseignement : soit l'enseignement moral ou l'enseignement religieux et moral.

Dans le cas d'une discrimination indirecte, cela peut provenir du fait que l'école souhaite appliquer une certaine neutralité à tous les élèves afin d'éviter la marginalisation de certains d'entre eux. Certaines directions d'école incluaient le port du hijab dans cette description. La Cour suprême du Canada mentionne que cela porte atteinte au droit de l'égalité. En effet, cela « peut quand même être discriminatoire si elle touche une personne ou un groupe de personnes d'une manière différente par rapport à d'autres personnes auxquelles elle peut s'appliquer. <sup>21</sup> »

La CDPDJ réaffirmait le même message en 2005 dans un communiqué de presse publié le 15 juin. Cette fois, les établissements d'enseignement privés étaient ciblés. Ces derniers se trouvaient donc dans l'obligation de permettre à tout le monde la participation

---

<sup>20</sup> Bosset, Pierre, Gisèle Cloutier, Muriel Garon, Monique Lortie, et Monique Rochon (1995) *Le pluralisme religieux au Québec : un défi d'éthique sociale*. Montréal : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Page 20

<sup>21</sup> *Ibid.* Page 21

active à la vie de son école. Cela inclut ceux qui ont des besoins particuliers ou d'ordre religieux. Pierre Marois, alors président de la CDPDJ, mentionnait que

« Dans une société démocratique, l'une des libertés les plus importantes est celle de s'associer. Chaque jour, des personnes se regroupent sur la base d'intérêts aussi divers que multiples : culturels, ethniques, politiques, sportifs, philosophiques, etc. Cette liberté d'association est à juste titre protégée par les chartes des droits. [...] Mais, les institutions sans but lucratif, notamment dans le milieu scolaire, ne sont pas pour autant dispensées de respecter les principes de la Charte. Il en va pour elles comme pour comme pour les institutions publiques, d'une responsabilité envers l'ensemble de la société. <sup>22</sup>»

Bref, les différentes lois, tant au Québec qu'au Canada, prouvent depuis longtemps qu'une école ne peut interdire le port du hijab à ses élèves.

Le Conseil du statut de la femme (CSF) s'est aussi prononcé, en 1995, contre l'interdiction du port du hijab dans les écoles pour deux raisons. Premièrement parce que bannir le hijab de l'école « n'est pas le meilleur moyen de lutter contre l'intégrisme ni la meilleure façon d'assurer l'égalité entre les sexes.<sup>23</sup> » Mais selon eux, accepter le hijab dans les établissements scolaires ne veut pas dire que les violences faites aux femmes dans les pays musulmans ou bien la ségrégation religieuse soient approuvées.

La deuxième raison du CSF concerne les conséquences de retirer une fille voilée de l'école. Avec une exclusion scolaire, l'adolescente reçoit un enseignement à la maison. Cette éducation diffère de celle offerte dans les institutions scolaires, car des compétences importantes peuvent être négligées par rapport à d'autres. Cela stigmatise les adolescentes, mais a aussi un impact sur leur avenir. Grâce à l'éducation, les jeunes musulmanes pourront revendiquer leurs droits. De plus, il ne faut pas oublier que l'école est un lieu de socialisation

---

<sup>22</sup> Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2005, 15 juin) *Les institutions sans but lucratif ne sont pas dispensées de respecter les principes de la charte, selon un avis rendu public par la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* [communiqué de presse]. Consulté sur <http://www.cdpedj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/motifs/Pages/religion.aspx>, vu le 15 janvier 2019

<sup>23</sup> Conseil du statut de la femme (1995) Résumé - Réflexion sur la question du port du voile à l'école. Gouvernement du Québec.



et d'apprentissages culturels. Elle permet l'intégration des jeunes immigrants, qu'importe l'origine ou la religion.

En résumé, pour le CSF, le débat sur le hijab dans les écoles reflète une question fondamentale : la gestion de la diversité. Mais dans un avenir rapproché, au regard de futures lois, est-ce que le hijab sera interdit pour les adolescentes musulmanes dans les écoles secondaires ? Car si la question se pose pour les enseignantes, elle se pose aussi pour les élèves.

## Les milieux de travail

La gestion de la diversité se vit aussi dans les différents milieux de travail. Pour une femme musulmane originaire du Maghreb qui porte le hijab, se trouver un emploi est plus difficile que pour une Québécoise. Les statistiques le démontrent. Selon le recensement de 2016, le taux de chômage concernant l'agglomération montréalaise pour les Marocaines de quinze ans et plus de tournait autour de 16,6 %. Pour celles qui résident dans la Ville, le taux de chômage rodait autour de 17,5 %. Les pourcentages sont plus élevés pour les Algériennes. Les chiffres tournaient autour de 19 % de chômage autant pour l'agglomération et la Ville. Pour les Tunisiennes, je n'ai pu trouver les informations de 2016. Par contre, en 2011, selon le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (2014) le pourcentage d'inactivité des Tunisiennes avoisinait les 16 %. Pour la population féminine du Québec, selon Statistique Canada, le taux de chômage en 2016 se situait autour de 6 %. De 2006 à 2015, ce dernier était, en moyenne, estimé à 11,2 % pour les immigrants reçus, tous genres confondus<sup>24</sup>.

En janvier 2019, le Ministère de l'Éducation avait demandé à 3 Commissions scolaires montréalaises (CSDM, CSPI et CSDL) de dénombrer les enseignants qui portent

---

<sup>24</sup> Radio-Canada, Les immigrants toujours discriminés sur le marché du travail, selon une étude : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/805362/etude-iris-discrimination-immigrants-emploi-salaire>, vu le 7 février 2019.

un signe religieux<sup>25</sup>. Bien que le ministre Roberge se défendait d'une telle requête<sup>26</sup>, la Charte des droits et libertés (1975) de la personne stipule que :

« **18** Un bureau de placement ne peut exercer de discrimination dans la réception, la classification ou le traitement d'une demande d'emploi ou dans un acte visant à soumettre une demande à un employeur éventuel.

**18.1.** Nul ne peut, dans un formulaire de demande d'emploi ou lors d'une entrevue relative à un emploi, requérir d'une personne des renseignements sur les motifs visés dans l'article 10 sauf si ces renseignements sont utiles à l'application de l'article 20 ou à l'application d'un programme d'accès à l'égalité existant au moment de la demande.<sup>27</sup> »

À l'article 10 de la même charte, quatorze motifs s'y trouvent.

« Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.<sup>28</sup> »

La Charte canadienne des droits et libertés (1982) abonde dans le même sens. L'article 15.1 mentionne que :

« [la] loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.<sup>29</sup> »

---

<sup>25</sup> Tommy Chouinard (2019) Signes religieux chez les enseignants : Québec veut des chiffres. *La Presse*, 28 janvier 2019, sect. Actualité. <https://www.lapresse.ca/actualites/education/201901/27/01-5212574-signes-religieux-chez-les-enseignants-quebec-veut-des-chiffres.php>, vu le 28 janvier 2019.

<sup>26</sup> *Radio-Canada*. 2019. « Signes religieux : « Il n'y a pas eu demande de recensement », insiste le ministre Roberge », 28 janvier 2019. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1149400/quebec-defend-avoir-ordonne-denombrement-enseignants-signes-religieux>, vu le 28 janvier 2019.

<sup>27</sup> Gouvernement du Québec (1975) *Charte des droits et libertés de la personne*. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-12>.

<sup>28</sup> Ibid.

<sup>29</sup> Charte Canadienne des droits et liberté : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html>, vu le 1er février 2019

Selon les lois québécoise et canadienne, les Maghrébo-musulmanes voilées ou non se voient protégées contre la discrimination à l'emploi. Par contre, pour Fabrice Vil, dans *11 brefs essais contre le racisme pour une lutte systémique* (2019), sous-entend que l'interdiction de discriminer quelqu'un sur sa race suggère l'inexistence d'une seule race : la race humaine. Shakil Choudhury, dans son livre *Vivre la diversité, en finir avec le clivage entre eux/nous* (2019), abonde dans le même sens. La notion de race se voit donc comme une invention humaine qui n'aurait aucun fondement scientifique.

### Secteurs d'activités

Selon Statistique Canada en 2016, de manière générale, les Maghrébo-musulmanes qui habitent Montréal travaillent dans des secteurs précis. Ces femmes œuvrent dans le domaine de l'enseignement, du droit et des services sociaux, dans les milieux communautaires ou gouvernementaux. Mais aussi dans la vente, le service à la clientèle et le monde des affaires et de la finance.

### Discriminations et négociations

Selon Lavoie (2018), pour les femmes musulmanes qui travaillent dans les institutions gouvernementales québécoises, la négociation quotidienne avec des situations discriminatoires se voit couramment. Notamment à l'embauche. Lavoie, dans son étude qui date de 2015, sur les femmes voilées dans la fonction publique, constate que les Maghrébins représentent 30 % des victimes. Plusieurs y vivent des échecs à répétition. Si ce n'est pas le nom à consonance arabe, le hijab pose problème<sup>30</sup>. Lavoie interrogea, pour son livre, trente Maghrébo-musulmanes qui ont décidé de faire carrière dans la fonction publique. Certaines y travaillent déjà alors que d'autres s'y projettent dans un avenir rapproché. Plusieurs se considèrent à être la seule femme musulmane dans leur milieu de travail. Cela octroie aux femmes une position particulière auprès de leurs collègues. Est-ce que cela est dû au fait que

---

<sup>30</sup> Ibid. Page 143.

peu d'entre elles portent le hijab dans ces différents milieux de travail ? Possible. Le sujet n'est pas abordé dans le livre *La fonctionnaire et le hijab*. Ni nulle part ailleurs.

Par contre, ce que j'ai pu constater dans le livre de Lavoie, c'est que les débuts dans un nouveau milieu de travail se trouvent difficiles pour les Maghrebo-musulmanes. Une fois, l'embauche confirmée et le début de leurs tâches dans le cadre du poste octroyé, les collègues se voient méfiants par la nouvelle collègue. Cette suspicion s'estompe et les langues se délient graduellement. Plusieurs travailleuses musulmanes se sentent minoritaires et cela les dérange. Ces femmes voient donc la nécessité de performer davantage en plus de faire attention à leurs actions. Éviter les conflits dans leurs milieux de travail se voit donc nécessaire<sup>31</sup>.

---

<sup>31</sup> Ibid. Pages 137 à 142.

# Réflexion sur la médiation interculturelle auprès des institutions québécoises et des femmes musulmanes

« Et j'aime ce *plu*, comme dans *pluralisme*, cette incantation, ce tic incontrôlable, ce syndrome de Gilles de la Tourette qui envahi le débat public depuis quelques années, grossissant ainsi la liste des formules émaciées que sont devenus le vivre ensemble, la liberté de conscience, l'analyse systémique, le dialogue interculturel ou le rapport à l'altérité. »

Rachida Azdouz, *Le vivre ensemble n'est pas un rince-bouche*.

Dans son Livre *La fonctionnaire et le hijab* (2018), Bertrand Lavoie cite Nilüfer Göle. Cette dernière mentionnait en 2015 que les différents débats autour du hijab causaient deux situations particulières. D'une part, cela rendait les femmes qui le portent invisibles, car elles sont mises à l'écart d'une discussion qui les concerne. De l'autre, ces mêmes femmes ont une immense visibilité du fait qu'elles subissent plusieurs discriminations et stigmatisations.

Pourtant, depuis 2007, la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* confirme l'importance de respecter les différences culturelles, car cela se compare à « une caractéristique inhérente à l'humanité et un patrimoine commun devant être célébré et préservé au profit de toutes et tous.<sup>32</sup> » Dans le même sens, les Gouvernements actuels recherchent des solutions pour accommoder la population. Je pense, par exemple, à un compromis entre le respect de la diversité culturelle et la protection de l'identité de leurs États<sup>33</sup>.

Bref, le vivre ensemble est complexe. Michèle Vatz Laaroussi, Jamal-Eddine Tadlaoui et Claude Gélinas, de l'Université de Sherbrooke, mentionnent, dans leur article *Médiations interculturelles : défis et enjeux pour un meilleur vivre ensemble* (2013), les tensions qui ont un impact sur le vivre ensemble. Mais pour Rachida Azdouz (2018), pour

---

<sup>32</sup> Vatz Laaroussi, Michèle, Jamal-Eddine Tadlaoui et Claude Gélinas (2013) *Médiations interculturelles : défis et enjeux pour un meilleur vivre ensemble*. Montréal : Centre d'études ethniques des universités montréalaises.

Page 1  
<sup>33</sup> Ibid.

qu'une population apprenne à bien vivre ensemble, des solutions sociales, juridiques et politiques se voient nécessaires.

D'ailleurs, le Conseil interculturel de Montréal a recommandé en 2018, « une campagne de sensibilisation grand public pour la valorisation de la diversité dans toutes ses expressions, orientée sur l'apport de la diversité à la vie montréalaise et la lutte aux discriminations. » Cela fait suite au fait que la Ville de Montréal avait signé, en 2015, la Déclaration de Montréal sur le vivre ensemble.

## Quelques définitions

Dans cette partie, je tenterais d'expliquer la médiation interculturelle ainsi que la profession de médiateur interculturel.

### Qu'est-ce que la médiation interculturelle ?

Définir la médiation interculturelle au Québec peut sembler complexe. Par contre, comme j'ai pu le voir dès le premier cours de la maîtrise (Tadlaoui, 2016), c'est un vaste domaine qui possède une approche qui permet, de manière encadrée, la construction d'un pont entre deux parties qui vivent une situation de crise interculturelle. À la différence de l'Europe, le Canada valorise la diversité culturelle. Le Québec se situe entre les deux. D'une part, certains individus souhaitent que la diversité culturelle disparaisse. De l'autre, certains veulent plutôt la promouvoir.

La médiation interculturelle se pratique dans plusieurs contextes. Tous les espaces publics fréquentés se trouvent propices à la médiation interculturelle. Moi, qui suis mariée à un arabe, ma propre cellule familiale est un espace de médiation interculturelle. C'est la même chose pour les femmes musulmanes, adolescentes ou adultes, originaires du Maghreb. On pense à l'école, au centre communautaire, à l'endroit où elles travaillent, ou à tous les autres lieux qu'elles fréquentent.

Parler de médiation interculturelle, c'est aussi parler de conciliation, de dialogue, de compromis, de négociation ou de pardon. Car, en fait, la médiation interculturelle peut se jouer sur plusieurs tableaux : sensibilisation, prévention, promotion, défendre des droits, formation et résolution des conflits<sup>34</sup>. Le plus important, c'est que le processus se voit comme un acte volontaire pour ceux qui désirent y prendre part. Il se déroule en trois étapes. Premièrement, l'intervenant débute par la prémédiation, qui permet la prise de contact séparée avec les deux parties. La médiation se voit comme la période où les participants discutent et recherchent des solutions. À la fin de cette étape, une entente se choisit en accord avec les différentes parties prenantes. Lors de la post-médiation, le médiateur vérifie, au moment convenu avec les participants, du respect de l'entente par les deux parties.

### Qu'est-ce qu'un bon médiateur ?

Mais pour arriver à une entente lors d'une intervention, un bon médiateur doit utiliser plusieurs habiletés. J'ai vu dans le cours Modèle d'intervention PMI 713 qu'elles se retrouvent dans la catégorie du savoir, du savoir-être ou du savoir-faire (Morrison, 2017). En résumé, le médiateur interculturel possède des valeurs qui lui permettent d'apprendre sur les autres et de créer des liens, empathiques ou intellectuels, grâce à sa conscientisation de l'autre. Azdouz (2018) abonde dans le même sens en disant que « [le] vivre ensemble est une combinaison de savoir (connaissance mutuelle) de savoir-être (reconnaissance mutuelle) et de savoir-faire (négociation, médiation et délibération). »

Mais en plus de cela, le médiateur se voit capable d'aller chercher la VIBE des deux parties en litige. Au moment de la prémédiation, le médiateur se renseigne sur les Valeurs, les Intérêts, les Besoins et les Émotions des gens en conflit<sup>35</sup>. Chaque personne procède de son côté, avec le médiateur, afin de laisser libre cours à la parole.

---

<sup>34</sup> Vatz Laaroussi, Michèle « PMI 713 Modèles de médiation interculturelle » [Notes fournies dans le cours Modèles et approches d'intervention I PMI 713] Université de Sherbrooke, Longueuil, 21 avril 2017

<sup>35</sup> Ibid.

Lors de la médiation, le médiateur ouvre une PORTE à la discussion. Il **Présente** les parties en commençant toujours par celle qui se définit comme victime. Les **Objectifs** et les **Règles** de base qui se rattachent à la médiation sont aussi présentés. La question du **Temps** assigné à la médiation ainsi qu'aux **Étapes** qui en découlent est abordée. Une fois les préliminaires faits, le médiateur laisse la parole aux personnes présentes tout en les guidant dans le processus et dans la recherche de solution. Le médiateur idéal est neutre, impartial et indépendant. Il ne présente aucun lien avec les gens qu'il aide et ne parle pas à leur place. Une certaine éthique doit demeurer en tête du médiateur et se voit respectée en tout temps. Je pense entre autres à la confidentialité des propos recueillis lors de la médiation.

## La médiation interculturelle auprès des femmes musulmanes

Lorsque l'on parle d'intervention auprès des femmes musulmanes originaires du Maghreb, plusieurs modèles de gestions sont offerts aux intervenants. Je pense notamment à l'intersectionnalité et au pluralisme. Mais avant tout, des paradigmes sont aussi à considérer pour réussir une intervention auprès de cette clientèle.

### Les paradigmes

Dans le cadre d'interventions auprès des Maghrébo-musulmanes dans les institutions québécoises, deux paradigmes sont envisagés. Cela dépend si l'on intervient dans les écoles avec des adolescentes musulmanes du Maghreb ou dans les milieux de travail en présence des Maghrébo-musulmanes. Dans le cours de *Modèles et approches d'intervention 1* (Vartz Laaroussi, 2017), j'avais vu les différents paradigmes d'intervention. Je me suis consacrée à deux d'entre eux : le psychosocial et le managérial.

#### **Paradigme psychosocial**

Dans le cadre d'intervention dans les écoles auprès d'adolescentes musulmanes issues du Maghreb et portant le hijab, le paradigme psychosocial est à privilégier. Selon le site



*Psychoweb*, « [la psychologie] sociale est une branche de la psychologie, s'intéressant aux processus sociaux et cognitifs dans les interactions entre individus [...], entre individus et groupes ou figure d'autorité.<sup>36</sup> » Dans un contexte interculturel, le but de ce paradigme est de favoriser la communication entre les immigrants et les institutions. Dans le cas qui nous concerne, les adolescentes et l'école sont un point important. Cela aide à la résolution des conflits culturels entre les différentes parties.

La communication non violente et l'autonomie des parties se trouvent utiles à la résolution des conflits, car cela permet de régler le problème de façon pacifique. Une autre option dans ce genre de situation se situe dans la formation du personnel scolaire à la réalité religieuse des familles musulmanes du Maghreb. Dans ce paradigme, l'humain se trouve placé au cœur de l'intervention, car le paradigme psychosocial favorise une approche humaniste.

### **Paradigme managérial**

En ce qui concerne le paradigme managérial, son but se situe dans la gestion de la diversité en milieu de travail. Les immigrants et les communautés minoritaires s'identifient comme la cible de l'intervention, car il a pour mission de résoudre les problèmes liés aux différences culturelles. Les modalités sont variées, parce qu'on touche autant à la gestion, aux politiques et programmes ainsi que les formations au sein d'entreprises. Dans le cas de musulmanes qui portent le hijab, je pense, par exemple, aux activités de consolidation d'équipe ou à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. En 2016, 13 % de la population québécoise faisait partie de la minorité visible du Québec<sup>37</sup>. Mais à cette époque, il aurait fallu vingt-cinq mille postes pour ces personnes dans les organisations publiques québécoises pour que ce soit représentatif de la réalité montréalaise.

---

<sup>36</sup> Psychoweb : <http://www.psychoweb.fr/articles/psychologie-sociale/51-/3.html>, vu le 11 février 2019.

<sup>37</sup> Gerbet, Thomas (2018) « Les employés du secteur public sont trop blancs » Radio-Canada Édition du 31 janvier 2019 sect info, société et emplois <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1081205/minorites-visibles-quebec-employes-fonction-publique-organismes-diversite>, vu le 31 janvier 2019

Les valeurs de ce paradigme se trouvent notamment dans la promotion de la diversité, l'efficacité et l'optimisation du fonctionnement de l'équipe de travail. Les ressources humaines sont les responsables en ce qui a trait à l'embauche d'employés. Elles sont donc celles qui doivent se conscientiser à la réalité des Maghrébines voilées.

## L'intersectionnalité

Avec son étude, qui date de 2015, auprès des femmes musulmanes qui travaillent avec le hijab, Lavoie (2018) a remarqué ce qu'il appelle une discrimination croisée. En résumé, les Maghrébo-musulmanes vivent de multiples exclusions par rapport au marché de l'emploi institutionnel du Québec. Ces discriminations sont fondées à la fois sur la religion et le genre. Lavoie cite Christine Delphy, en disant que « les femmes musulmanes sont régulièrement victimes à la fois de racisme et de sexisme. Pour elle, il faut plutôt mener de front la lutte au racisme et au sexisme, et non pas séparer les deux.<sup>38</sup> »

En effet, pour ces personnes, la discrimination se base sur plusieurs aspects : comme le genre et la mauvaise image projetée par le hijab. Pour elles, c'est difficile de dissocier deux luttes et mener deux combats de front. L'intersectionnalité permet de les associer.

## Le pluralisme

Pour Lavoie,

« le pluralisme du vivre ensemble vise à harmoniser les différentes cultures en mettant en œuvre une “politique de la conciliation”, la recherche de solutions pragmatiques visant à maintenir un lien de confiance entre les citoyens de même qu'entre ceux-ci et les institutions publiques.<sup>39</sup> »

Toujours dans son livre (2018), Lavoie cite Charles Taylor sur le sujet. Pour ce dernier, la reconnaissance de l'autre se situe dans la « construction de l'identité morale d'une

---

<sup>38</sup> Lavoie Bertrand (2018) *La fonctionnaire et le hijab. Liberté de religion et laïcité dans les institutions publiques Québécoises*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal. Page 144.

<sup>39</sup> Ibid. Page 91.

personne.<sup>40</sup> » Cela se considère donc comme un besoin vital et implique donc l'identité religieuse de chaque individu. De plus, cela se vit autant en privé qu'en public.

Selon le dictionnaire en ligne *La toupie*<sup>41</sup>, le pluralisme réfère à la diversité en plusieurs domaines. Le pluraliste se voit comme un système qui favorise la tolérance et le respect des autres tout en permettant une cohabitation heureuse entre les différents groupes qui constitue une société. Bref, c'est tout le contraire de l'assimilation.

Ce modèle de gestion de la diversité est, à mon sens, à privilégier dans le travail auprès des minorités. Dans le cadre du cours *Citoyenneté et pluralisme I*, un des travaux de session demandait une réflexion sur la gestion de la diversité. J'avais répondu que je choisirais un modèle de gestion à mi-chemin entre le multiculturalisme et l'interculturalisme. Je crois que la promotion de valeurs communes aide à la construction d'une société égalitaire. Elle favorise l'interaction entre ses membres. Dans le cas du multiculturalisme, les communautés se voient égales entre elles, mais sans réellement avoir de relations entre elles. En ce qui a trait à l'interculturalisme, une hiérarchisation sociétale fait en sorte que certains gens s'assimilent ou s'excluent de la société d'accueil. Le pluralisme voit la diversité comme une force utile à tous, tout en stimulant les interactions entre communautés.

## Positionnement par rapport à la problématique

La question du positionnement par rapport à la problématique se pose en deux temps. En premier lieu, la question du positionnement professionnel du médiateur trouve une réponse dans un modèle d'intervention inspiré de Margalit Cohen-Emerique, psychologue interculturelle. En deuxième lieu, je discuterai de mon propre positionnement par rapport à la problématique des femmes maghrébines qui portent le hijab.

## Positionnement professionnel

---

<sup>40</sup> Ibid.

<sup>41</sup> La Toupie : <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Pluralisme.htm>, vu le 12 février 2018.

Gisèle Legault et Lilyane Rachédi proposaient en 2008 une intervention interculturelle en trois temps<sup>42</sup>. C'est un modèle emprunté à Cohen-Emerique. En premier lieu, une période de décentration se réalise. Deuxièmement, en tant que médiateur, une phase à la compréhension du système du prestataire est à considérer. En terminant, l'intervenant consacre un temps à la négociation ou à la médiation avec son client.

Comme je viens de le mentionner, la première étape concerne la décentration. Cela signifie que le médiateur se trouve à connaître ses propres référents culturels. Pour Choudhury (2019), un blocage émotionnel inconscient se vit lorsque quelqu'un se trouve face à une personne d'une autre race que la nôtre. Selon lui, pour que l'éradication du racisme et des discriminations systémiques se réalise, ce moment avec soi-même se trouve important afin de rencontrer nos limites et nos préjugés<sup>43</sup>. C'est d'ailleurs un point mentionné lors de l'atelier sur la médiation interculturelle du Colloque de l'Association Racines en septembre 2018.

Pourquoi prendre un temps de réflexion sur nos comportements ? Comme Choudhury mention dans son livre (2019), « nos sentiments affectent directement nos actes » et qu'« en tant qu'être humain, nous avons tous des biais qui s'expriment au quotidien sans que nous en soyons conscients. » De plus, l'être humain ressent plus d'empathie envers ses semblables et que l'appartenance « à la norme raciale dans une société engendre des avantages et des désavantages invisibles. »

Cela me permet de revenir au processus d'intervention proposé par Legault et Rachédi en 2008. En connaissant consciemment ses limites et ses préjugés, le médiateur se trouve mieux outillé afin de comprendre les référents culturels de l'autre. Cela est possible en observant, en écoutant, en questionnant ou en se laissant impressionner par l'autre<sup>44</sup>. Plusieurs facteurs sont aussi à considérer. Par exemple, je pense à la langue, l'éducation

---

<sup>42</sup> Legault, Gisèle et Lilyane Rachédi (2008) *L'intervention interculturelle*. 2ème. Chenilière éducation. Montréal : gaëtan morin éditeur. Pages 126-128.

<sup>43</sup> Choudhry Shakil (2019) *Vivre la diversité, en finir avec le clivage entre eux/nous*. Montréal. Mémoire d'encrier. Page 15.

<sup>44</sup> Legault, Gisèle et Lilyane Rachédi (2008) *L'intervention interculturelle*. 2ème. Chenilière éducation. Montréal : gaëtan morin éditeur. Page 127.

reçue, les codes culturels ou religieux et bien d'autres causes. Choudhury (2019) son propre mariage en exemple. L'administratrice qui officiait la cérémonie à l'hôtel de ville avait donné la main d'embrée à la nouvelle épouse. Au lieu de créer un malaise en voulant donner directement la main à un homme musulman, elle a d'abord questionné Choudhury puis donné la main suite à sa réponse affirmative. Il fut surpris sur le moment. Mais après réflexion, il considère cette dame comme un bel exemple en ce qui a trait à la gestion de la diversité et d'inclusion en raison de son attitude envers autrui.

### Positionnement personnel

Dans le cas présent, je dois me positionner personnellement par rapport à la situation que vivent les femmes musulmanes et maghrébines qui résident à Montréal. En tant que médiatrice interculturelle, je possède plusieurs avantages. Mais j'ai aussi plusieurs inconvénients associés à ma situation.

Parmi les aspects positifs se trouvent deux points importants : le fait que je sois une Québécoise convertie à l'islam et que je sois moi-même voilée. J'ai, entre autres, la possibilité de comprendre les deux parties, ce qui facilite le travail de sensibilisation auprès des institutions québécoises à la réalité des femmes musulmanes qui se voilent. Je connais l'histoire du Québec et sa relation avec la religion. Je sais que le changement politico-religieux qui s'est produit au tournant des années 1960 a affecté de nombreux Québécois. Je comprends aussi les femmes musulmanes qui ont décidé de porter le hijab ainsi que le processus qui en découle. Je sais donc que pour la très grande majorité des cas, c'est un choix, culturel, personnel ou religieux, sans toutefois nier le fait que certaines femmes peuvent, dans d'autres cas, se le faire imposer par les hommes de leur famille. Je côtoie ces femmes du Maghreb plus régulièrement depuis le moment de ma conversion. Cela me permet donc de comprendre certains codes culturels de cette communauté.

Par contre, l'un des inconvénients que j'ai se trouve dans le fait que je parle très peu arabe. Par contre, même de base, mon arabe peut servir de perche lors d'une prise de contact avec les Maghrébo-musulmanes. Mais il ne me permet pas d'aller chercher les confidences

ou les subtilités linguistiques. Par ce fait même, je dois parfois poser des questions afin de mieux comprendre les propos de ces femmes et pour m'assurer qu'elles utilisent les bons mots en français.

À la suite de la lecture du livre de Choudhury (2019), j'ai passé un test TAI<sup>45</sup> sur ma perception des musulmans et des Français. Le résultat démontre que j'ai légèrement tendance à m'associer aux gens qui me ressemblent. C'est-à-dire blancs et francophones. C'est l'un des aspects mentionnés dans le livre de Choudhury. Par contre, je crois le résultat biaisé du fait que le test demandait d'associer des noms à consonance musulmane à une identité religieuse et des noms à consonance francophone à une identité nationale. Pourtant, le fait de posséder un nom français peut cacher le fait de pratiquer l'islam. Ou d'entendre un nom à consonance arabe et qui ne signifie pas la présence de musulman. Ma situation le prouve, tout comme c'est le cas avec bon nombre de convertis.

De plus, ce que je comprends des différentes lectures que j'ai faites tout au long de ma maîtrise, c'est qu'en médiation interculturelle, il est important de connaître le contexte d'intervention. Le médiateur se doit d'évaluer sans jugement ce qui se dit lors d'une discussion. Tout comme de connaître son propre cadre de référence et de se conscientiser par rapport à ses ressources personnelles. Cela facilite l'intervention ainsi que sa réussite auprès de toute clientèle. Se connaître soi-même, ses limites et ses capacités est bénéfique à toute bonne intervention.

Ainsi, la présence d'empathie se trouve nécessaire pour comprendre l'autre. C'est une compétence allocentrique, une « tendance à centrer son attention ou ses activités sur autrui plutôt que sur soi-même.<sup>46</sup> » Pour Gérard Marandon, l'empathie se résume à « l'ensemble des efforts fournis pour accueillir autrui dans sa singularité et qui sont consentis et mis en œuvre dès lors qu'est acquise la conscience de la séparation [de] moi-autre et de l'illusion

---

<sup>45</sup> Projet Implicite : <https://implicit.harvard.edu/implicit/france/>, vu le 12 février 2019.

<sup>46</sup> Larousse en ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/allocentrisme/2396>, vu le 18 février 2019

communicative de l'identification passive à autrui.<sup>47</sup> » Comme elle varie selon les gens et les circonstances, cela prouve qu'en tant que médiatrice, je dois être en mesure de connaître mes limites personnelles. Mais aussi du développement de celles-ci si j'y fais attention. Donc, je comprends l'importance de travailler sur soi-même tout au long de ma carrière professionnelle. C'est un processus que je tenterais de réaliser durant la mienne.

---

<sup>47</sup> Deprêtre, Évelyne, Mireille Elchacar et Angéline Martel « Les dispositions personnelles en préparation à la rédaction : éléments de compétence interculturelle » [Notes fournies dans le cours La rédaction interculturelle IJC-FRA104] Institut Jacques Couture, Montréal, février 2019.

## Conclusion

« Il s'agira, pour celles et ceux qui disent appartenir à la *majorité* d'arrêter de *banaliser* la présence immigrante en nos murs et, pour les citoyen·ne·s issu·e·s de l'immigration, surtout de croyance musulmane, de continuer par leur implication à *normaliser* cette présence. »

Cheikh Tidiane Ndiaye, 11 brefs essais contre le racisme pour une lutte systémique

Au moment d'écrire ses lignes, le Gouvernement caquiste souhaite interdire le port des signes religieux dans la fonction. Le projet de loi 21 a été déposé le 28 mars 2019. Comme il s'agit d'un sujet délicat qui se trouve au cœur des débats au Québec depuis plus d'une décennie, les discussions sont vives depuis le dépôt. Comme je l'ai mentionné dans la troisième partie, les émotions et l'inconscient se voient importants à considérer dans ce type de discussion.

Selon les auteurs du *Code Québec*, paru en 2016, les Québécois se jugent facilement comme victimes. En effet, Jean-Marc Léger, l'un des auteurs du livre, dit que :

« Les [Québécois] sont un mélange de folie latine (1. Heureux), de tolérance amérindienne (2. Consensuel), de flegme britannique (3. Détaché), d'obédience catholique (4. Victime), de ténacité nordique (5. Villageois), de créativité française (6. Créatif) et d'optimisme américain (7. Fier).<sup>48</sup> »

Les Québécois possèdent une identité complexe qui tend vers la tolérance, mais ils aiment bien se plaindre la bouche pleine. En effet, selon *Le Code Québec* (2016), pour les Québécois, « [c'est] toujours la faute aux autres, particulièrement aux Anglais, au clergé, à l'état et au système capitaliste. » Bref, ce qui se passe au Québec n'est jamais de la faute des Québécois, mais des autres.

Ces derniers se voient aussi fiers de leur différence par rapport aux autres. En effet, ils possèdent une unicité en Amérique, car le Québec est la seule nation presque entièrement francophone en sol américain. Par contre, quand on parle de la différence des immigrants, elle se digère plus difficilement. La religion ou de la place de la femme au sein de la société

---

<sup>48</sup> <sup>48</sup> Le Code Québec : <http://lecodequebec.com/>, vu le 13 février 2019



québécoise se voit souvent débattue sur la place publique. La question de l'islam et du port du hijab se retrouve d'autant plus délicate, car pour beaucoup de Québécois, ces points apparaissent incompatibles avec leur société.

Comme j'ai pu le démontrer dans la première partie de mon essai, beaucoup de musulmans ont choisi de venir s'établir au Québec, car ils répondaient aux critères de sélections québécoises. Ils se sont établis majoritairement dans la région de Montréal, mais sont présents partout au Québec. Les raisons qui motivèrent les musulmans à quitter le Maghreb sont nombreuses. Évidemment, parmi ces immigrants originaires du Maghreb, plusieurs pratiquent l'islam. Dont des femmes qui l'affichent publiquement en se voilant. D'autres préfèrent vivre leur spiritualité en privé. Les facteurs qui influencent à vivre sa spiritualité varient d'une personne à l'autre. Mais grâce aux statistiques, j'ai pu constater qu'au Québec, les femmes voilées et musulmanes se comptent par poignées. Les médias, ainsi que les tribunes politiques, nous donnent faussement l'impression que leur nombre grossit constamment. Cela influence les politiques votées par les députés québécois. Mais à chaque nouveau projet de loi, des contestations s'organisent au détriment du Gouvernement.

Dans la deuxième partie, je ciblais deux sphères institutionnelles où le hijab peut être contesté. Dans un premier temps, je parlais des adolescentes musulmanes originaires du Maghreb. Elles ont deux possibilités : aller dans un établissement privé de confession musulmane ou à l'école publique. J'y traitais de la question du hijab que portent les adolescentes dans les établissements scolaires. Les lois qui protègent les élèves ont été aussi abordées. Dans le même ordre d'idée, le hijab dans le cadre du travail peut poser problème pour certaines Maghrébo-musulmanes. Ces femmes se trouvent à la fois stigmatisées en raison de leur religion, de leur origine et de leur genre. Le livre *La fonctionnaire et le hijab* (2018) de Bertrand Lavoie a trouvé son utilité pour la rédaction de cette partie, car les propos de trente femmes logent au cœur de la deuxième partie du document. Cela leur a permis de s'exprimer sur des situations qu'elles vivent en matière de conciliation travail et spiritualité.

La troisième partie parle de la médiation interculturelle auprès des institutions ciblées et les Maghrébo-musulmanes. En premier lieu, je donnais une définition de la médiation

interculturelle. Je définissais aussi le métier de médiateur interculturel. J'y abordais quelques pistes d'intervention à utiliser avec les femmes musulmanes. Premièrement, j'ai abordé la question des paradigmes psychosocial et managérial. Par la suite, je mentionnais l'intersectionnalité, concept qui permet de lutter contre plusieurs discriminations simultanément. En terminant, je parlais de pluralisme, une méthode de gestion de la diversité utile dans l'intervention auprès des institutions et des femmes musulmanes maghrébines. Je concluais la troisième partie avec la vision que j'ai de mes positionnements professionnel et personnel en rapport avec la problématique.

Par contre, je n'ai pas pu aborder les solutions possibles à utiliser pour des interventions interculturelles réussies entre les institutions québécoises et les femmes musulmanes et maghrébines. En fait, peu de solutions parfaites existent pour ce genre de problématique. En revanche, je peux recommander quelques pistes d'intervention. Comme chaque cas possède son unicité, la prise en compte de facteurs propres à la situation analysée se voit nécessaire. Bien qu'elles diffèrent selon les différentes situations, ces causes peuvent trouver des similitudes. Je pense à la langue, la reconnaissance des diplômes, les études, la situation familiale et bien d'autres éléments.

Une autre recommandation ? Celle de favoriser le dialogue interculturel. Cela permet d'échanger sur différents sujets. Et aux institutions de s'adapter à leur clientèle. Dans ce cas-ci, la parole offerte aux femmes musulmanes originaires du Maghreb se voit pertinente à utiliser. D'ailleurs, l'UNESCO encourage l'utilisation du dialogue interculturel<sup>49</sup>.

Le fait d'avoir des moyens d'interventions variés trouve son utilité dans divers domaines. S'inspirer de projets qui existent déjà ou collaborer avec eux peut se trouver utile. Beaucoup d'entre eux sont ouverts à partager leur expertise de différentes façons. Cela peut aussi toucher à la formation du personnel des différentes institutions québécoises.

---

<sup>49</sup> Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture : <https://fr.unesco.org/themes/dialogue-interculturel>, vu le 7 mars 2019.

Je pense par exemple au groupe Maria'm qui donne une opportunité de rencontres interreligieuses entre femmes<sup>50</sup>. C'est un groupe qui unit des pratiquantes de confession chrétienne et musulmane. Les sujets des rencontres portent sur l'égalité des sexes dans les traditions religieuses ainsi que dans la société québécoise. La justice sociale, la diversité et la parité font partie des préoccupations de ce groupe de discussion. De plus, ces membres sont très impliqués dans les événements sociaux afin de faire connaître leur réalité de femmes croyantes au Québec.

D'autres exemples de groupes qui aident les filles et les femmes musulmanes dans leurs cheminements spirituels ou socioprofessionnels existent à Montréal. Je pense à *l'Institut F*<sup>51</sup> et à *Défi-lles et des ailes*<sup>52</sup>. Dans le premier cas, divers programmes sont offerts aux filles et aux femmes musulmanes. Les activités touchent à l'éducation, la recherche et le développement de la cause des femmes. Je pense à la lutte aux problèmes discriminatoires raciaux, genrés ou socio-économiques. L'un des buts de *l'Institut F* est l'amélioration d'un meilleur vivre ensemble afin de « bâtir des familles, des communautés et des sociétés harmonieuses. »

Pour des *Défi-lles et des ailes*, la mission touche la promotion de la situation socioculturelle et politico-économique des femmes et des adolescentes, principalement arabo-musulmanes. L'organisme contribue notamment aux développements socioculturel et spirituel des femmes en permettant leur intégration dans la société québécoise. *Défi-lles et des ailes* met à la disposition des femmes tous les moyens nécessaires à la prévention de différents problèmes les touchant. L'organisme souhaite créer un espace où les femmes peuvent communiquer et échanger entre elles.

Dans d'autres domaines, les choses sont encore à prouver. D'un point de vue juridique, les lois assurent une protection aux femmes musulmanes originaires du Maghreb qui vivent des discriminations de toute sorte. De plus, ces lois peuvent se trouver facilement

---

<sup>50</sup> MARIA'M féministes chrétiennes et musulmanes en dialogue : <http://cjf.qc.ca/vivre-ensemble/mariam/>, vu le 18 février 2019.

<sup>51</sup> Institut F <http://www.institutf.org/>, vu le 19 février 2019.

<sup>52</sup> Défi-lles et des ailes : <https://defilletesdesailes.ca/>, vu le 19 janvier 2019.

si l'on maîtrise la langue et qu'on a le temps pour s'y consacrer. Par contre, lorsqu'une personne immigrante arrive dans une nouvelle société, sa priorité consiste à s'établir et à s'assurer de trouver un logement et un emploi qui lui permet de s'intégrer à cette même société. Les ressources existent, mais sont trop peu nombreuses. Le milieu politique est souvent mis en mal en raison de ce manque. Avec le projet de loi 9, Québec tente de corriger le tir maladroitement en offrant un accompagnement personnalisé pour chaque nouvel arrivant<sup>53</sup>. Ainsi, en favorisant « l'intégration des personnes immigrantes, notamment par l'apprentissage du français, des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12).<sup>54</sup> » Ces initiatives semblent bien à première vue. Mais cela ne doit pas créer des injustices pour certaines minorités.

De plus, en janvier 2018, Michel Leblanc disait à Radio-Canada que le Québec « a encore des PME qui ne savent pas lire un CV d'immigrant, qui ne savent pas évaluer l'expérience, l'expertise, le diplôme sur un CV d'immigrant. Je pense qu'il y a encore des ressources humaines qui font preuve d'un peu de xénophobie.<sup>55</sup> » Autre preuve ? En date du 19 février 2019, une étude de Statistique Canada démontre que les enfants issus de l'immigration vivent beaucoup plus de difficultés à se dénicher un emploi malgré leur haut taux de diplomation<sup>56</sup>. Par exemple, les femmes arabes ou asiatiques occidentales possèdent un taux de diplomation pour les 25-44 ans qui se situe à 52,3 % et le taux d'emplois à 60,5 %.

Il ne demeure pas moins que je me pose une question sur la réalité des femmes musulmanes d'origine maghrébine déjà établies au Québec. En fait, je me demande si le

---

<sup>53</sup> Jolin-Barette, Simon (2019) *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*. Québec. Éditeur officiel du Québec. Page 5. Vu le 19 février 2019

<sup>54</sup> Ibid. Page 7.

<sup>55</sup> Bertrand, Maxime (2018) « Intégration au marché du travail : changer le sort des nouveaux arrivants » Radio-Canada le 7 janvier 2018 sect. Société et Emplois <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1076729/montreal-integration-marche-du-travail-nouveaux-arri-vants-interconnexion>, vu le 19 février 2019.

<sup>56</sup> Normandin Pierre-André (2019) « Le « plafond de béton » des enfants de l'immigration » Journal La Presse +, 19 février 2019 sect. Actualité [http://plus.lapresse.ca/screens/a8c70012-d111-4c5e-8c68-6692640da5be\\_7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/a8c70012-d111-4c5e-8c68-6692640da5be_7C_0.html), vu le 19 février 2019.

Gouvernement ferait mieux de favoriser leur intégration en sol québécois des immigrants déjà présents tout en acceptant de nouveaux immigrants. D'une manière ou d'une autre, le projet de loi 9 abonde déjà dans cette direction. Aussi bien faire une pierre, deux coups tout en laissant la parole aux principales intéressées : les femmes Maghrébo-musulmanes.

# Bibliographies et références

## ARTICLES

- Bertrand, Maxime (2018) « Intégration au marché du travail : changer le sort des nouveaux arrivants » Radio-Canada le 7 janvier 2018 sect. Société et Emplois <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1076729/montreal-integration-marche-du-travail-nouveaux-arrivants-interconnexion> ;
- Collin, Simon et Maryse Lévesque (2012) *Enseignement et diversité culturelle : Présentation. Québec français*, (167), 46–47. <https://id.erudit.org/iderudit/67709ac> ;
- El-Mabrouk, Nadia (2017) Briser la loi du silence. *La Presse*, Édition du 27 septembre 2017, sect. Débats. [http://plus.lapresse.ca/screens/ef2ac674-e093-47df-b6aa-4be6067a4d3a\\_7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/ef2ac674-e093-47df-b6aa-4be6067a4d3a_7C_0.html) ;
- Follana, Charlotte (2017) « Qui sont les musulmans du Québec ? » *Journal de Montréal*, 4 février 2017, sect. Société. <https://www.journaldemontreal.com/2017/02/04/qui-sont-les-musulmans-du-quebec> ;
- Gerbet, Thomas (2018) « Les employés du secteur public sont trop blancs » Radio-Canada Édition du 31 janvier 2019 sect info, société et emplois <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1081205/minorites-visibles-quebec-employes-fonction-publique-organismes-diversite> ;
- Normandin Pierre-André (2019) « Le “plafond de béton” des enfants de l’immigration » *Journal La Presse +*, 19 février 2019 sect. Actualité [http://plus.lapresse.ca/screens/a8c70012-d111-4c5e-8c68-6692640da5be\\_7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/a8c70012-d111-4c5e-8c68-6692640da5be_7C_0.html) ;
- Richer Jocelyne (2019) « *Loi 9 sur l’immigration : l’étape de l’adoption du principe est franchie La CAQ et le PQ pour, le PLQ et QS contre.* » *Huffpost*, le 9 avril 2019 sect. Politique et Actualité [https://quebec.huffingtonpost.ca/2019/04/09/immigration-etape-adoption-principe-franchie\\_a\\_23708997/](https://quebec.huffingtonpost.ca/2019/04/09/immigration-etape-adoption-principe-franchie_a_23708997/), vu le 11 avril 2019 ;
- Tanguay, Sébastien (2016) « L’islam et le rêve américain ». *Journal Métro*, 15 septembre 2016 sect. Monde. <http://journalmetro.com/monde/1022528/lislam-et-le-reve-americaain/> ;
- Vatz Laaraoui, Michèle, Jamal-Eddine Tadlaoui et Claude Gélinas (2013) *Médiations interculturelles : défis et enjeux pour un meilleur Vivre ensemble*. Montréal : Centre d’études ethniques des universités montréalaises. 5 pages.

## COLLOQUE

- Association Racines (2017) *Document synthèse Enjeux soulevées lors du colloque social sur l’adaptation des pratiques d’intervention auprès des familles maghrébines au Québec*, sous la direction de L’IRIPI. Montréal. 30 pages ;

- Association Racines (2018) *La construction identitaire des jeunes issus de l'immigration au Québec Un Regard sur les jeunes d'origine maghrébine*. Colloque, Montréal, 13 septembre 2018. <https://www.colloquesocial.com/>.

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2005, 15 juin) Les institutions sans but lucratif ne sont pas dispensées de respecter les principes de la charte, selon un avis rendu public par la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse [communiqué de presse]. Consulté sur <http://www.cdpdj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/motifs/Pages/religion.aspx>.

### DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX

- Drainville, Bernard (2013) *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*. 24 pages ;
- Gouvernement du Canada (1982). Loi constitutionnelle de 1982 Annexe B, Partie 1 charte canadienne des droits et libertés. Ottawa ;
- Gouvernement du Québec (1975) *Charte des droits et libertés de la personne*. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-12> ;
- Institut de la statistique du Québec (2017) « Tableau statistique du Québec juillet 2017, volume 15 numéro 2. » Gouvernement du Québec.
- Jolin-Barette, Simon (2019) *Projet de loi n° 9 : Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes* : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-9-42-1.html>.
- Jolin-Barrette, Simon (2019) *Projet de loi n°21 : Loi sur la laïcité de l'État* <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-21-42-1.html>,
- Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (2014) *Portrait statistique de la population d'origine ethnique tunisienne recensée au Québec*. Québec. Gouvernement du Québec. 10 pages ;

### LIVRES

- Awada, Dalila (2017) « Voile » Dans *Dictionnaire critique du sexisme linguistique*, 216-222 (version epud). Montréal : Éditions Somme toute ;
- Azdouz Rachida (2018) *Le vivre ensemble n'est pas un rince-bouche*. édito. Montréal : Gallimard ltée. 206 pages ;
- Bennis, Kenza (2017) *Les monologues du voile, des Québécoises se racontent*. Paris : Éditions Robert Laffont. 181 pages ;

- Berthiaume Guy, Claude Corbo et Sophie Montreuil (2014) *Histoires d'immigrations au Québec*. Montréal : Presse de l'Université du Québec à Montréal et Bibliothèque et Archives nationales du Québec. 276 pages ;
- Choudhry Shakyl (2019) *Vivre la diversité, en finir avec le clivage entre eux/nous*. Montréal. Mémoire d'encrier. 320 pages ;
- Ibnouzahir, Asmaa (2015) *Chronique d'une musulmane indignée*. Montréal : Groupe Fides inc. 270 pages ;
- Lamrabet, Asma (2014) « Femmes et religions: émergence de nouvelles voix féminines ». Dans *Femmes et religions. Points de vue de femmes du Maroc*. Éditions La croisée des chemins ;
- Lavoie Bertrand (2018) *La fonctionnaire et le hijab. Liberté de religion et laïcité dans les institutions publiques Québécoises*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal. 197 pages ;
- Legault, Gisèle et Lilyane Rachédi (2008) *L'intervention interculturelle*. 2e. Chenilière éducation. Montréal : gaëtan morin éditeur. 304 pages ;
- Manaï Bouchra (2018) *Les Maghrébins de Montréal*. Pluralisme. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal. 160 pages ;
- Talbi, Elkahna (2018) *Moi, figuier sous la neige*. Poésie 74. Montréal : Mémoires d'encrier. 84 pages ;
- Trudel, Marcel, et Micheline D'Allaire (2004) *Deux siècles d'esclavage au Québec suivi du Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français sur CD-ROM*. Montréal Hurtubise HMMH. Cahiers du Québec, collection histoire. Montréal : Les Éditions Hurtubise inc. 408 pages ;
- Wihol de Wenden, Catehrine (2015) *Atlas des migrations, un équilibre mondial à inventer*. Quatrième. Paris : Édition autrement. 96 pages ;
- Zaazaa Amel et Christian Nadeau (2019) 11 brefs essais contre le racisme pour une lutte systémique. Montréal. Éditions Somme toute. 156 pages.

## NOTES DE COURS

- Deprêtre, Évelyne, Mireille Elchacar et Angéline Martel « Les dispositions personnelles en préparation à la rédaction : éléments de compétence interculturelle » [Notes fournies dans le cours La rédaction interculturelle IJC-FRA104] Institut Jacques Couture, Montréal, février 2019 ;
- Morrison Andréa « La médiation interculturelle : Modèles d'interventions PMI 713 » [Notes fournies dans le cours Modèles et approches d'intervention I PMI 713] Université de Sherbrooke, Longueuil, mars/avril 2017 ;
- Tadlaoui Jamal-Eddine « Les médiations interculturelles panorama international et choix conceptuels » [Notes fournies dans le cours Introduction au programme PMI 700] Université de Sherbrooke, Longueuil, août 2016 ;
- Vatz Laaroussi, Michèle « PMI 713 Modèles de médiation interculturelle » [Notes fournies dans le cours Modèles et approches d'intervention I PMI 713] Université de Sherbrooke, Longueuil, 21 avril 2017.



## RAPPORTS

- Bosset, Pierre, Gisèle Cloutier, Muriel Garon, Monique Lortie, et Monique Rochon (1995) *Le pluralisme religieux au Québec : un défi d'éthique sociale*. Montréal : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. 30 pages ;
- Comité sur les affaires religieuses (2012) *Le fait religieux dans les écoles privées du Québec*. Québec : ministère de l'Éducation, du loisir et du Sport. 34 pages ;
- Conseil du statut de la femme (1995) *Résumé — Réflexion sur la question du port du voile à l'école*. Gouvernement du Québec. 3 pages ;
- Conseil interculturel de Montréal. (2018) *Vers une citoyenneté urbaine favorisant la pleine participation de toutes et de tous Avis sur la participation des montréalais. e. s issu. e. s de la diversité à la vie municipale*. Montréal : Conseil interculturel de Montréal. 48 pages.

## SITES INTERNET

- Annuaire de l'enseignement privé : <http://www.annuairefeep.com/index.cfm> ;
- Association québécoise des avocats et avocates en droits de l'immigration : <http://www.aqaadi.com/> ;
- Bernard Barbeau (2018) *Laïcité et signes religieux : le gouvernement Legault a l'appui de la population*. Radio-Canada, 28 novembre 2018. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1137423/laicite-signes-religieux-sondage-gouvernement-francois-legaultm> ;
- Bradant Annick (2017) *L'immigration maghrébine à Montréal*. Mémoires des Montréalais. Ville de Montréal, <https://ville.montreal.qc.ca/memoiresdesmontrealais/limmigration-maghrebine-montreal> ;
- C News : <https://www.cnews.fr/france/2018-10-11/burqa-voile-hijab-de-quoi-parle-t-et-que-dit-la-loi-737077> ;
- Défi-lles et des ailes : <https://defillesetdesailes.ca/> ;
- Djamila Benhabib : <http://djemilabenhabib.com/> ;
- Immigrer.com : <https://forum.immigrer.com/topic/108767-ecoles-musulmanes-de-montreal> ;
- Institut F <http://www.institutf.org/> ;
- La Toupie : <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Pluralisme.htm> ;
- Larousse en ligne : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/allocentrisme/2396> ;
- Le Code Québec : <http://lecodequebec.com/> ;
- Loi sur l'instruction publique : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/I-13.3/20000201> ;
- MARIA'M féministes chrétiennes et musulmanes en dialogue : <http://cjf.qc.ca/vivre-ensemble/mariam/> ;

- Profil du recensement, Recensement de 2016 - Montréal, Ville [Subdivision de recensement], Québec et Montréal, Territoire équivalent [Division de recensement], Québec (2018-04-24) <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2466023&Geo2=CD&Code2=2466&Data=Count&SearchText=Montreal&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&TABID=1> ;
- Projet de loi n°21 : Loi sur la laïcité de l'État (2019) <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-21-42-1.html>, vu le 11 avril 2019 ;
- Projet Implicite : <https://implicit.harvard.edu/implicit/france/> ;
- Psychoweb : <http://www.psychoweb.fr/articles/psychologie-sociale/51-/3.html> ;
- Radio-Canada (2019) *Signes religieux : « Il n'y a pas eu demande de recensement », insiste le ministre Roberge*, 28 janvier 2019. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1149400/quebec-defend-avoir-ordonne-denombrement-enseignants-signes-religieux> ;
- Radio-Canada (2016) *Les immigrants toujours discriminés sur le marché du travail, selon une étude* : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/805362/etude-iris-discrimination-immigrants-emploi-salaire> ;
- Radio-Canada (2019) *Contestation de l'annulation de dossiers d'immigration : une décision la semaine prochaine*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1154488/immigration-gouvernement-legault-18-000-dossiers-avocats-cour-superieure-quebec> ;
- Relations Canada-Libye, Gouvernement du Canada, [http://www.canadainternational.gc.ca/libya-libye/bilateral\\_relations\\_bilaterales/canada-libya-libye\\_bu.aspx?lang=fra](http://www.canadainternational.gc.ca/libya-libye/bilateral_relations_bilaterales/canada-libya-libye_bu.aspx?lang=fra) ;
- Relations Canada-Mauritanie, Ambassade du Canada au Maroc et en Mauritanie, Gouvernement du Canada, [http://www.canadainternational.gc.ca/morocco-maroc/bilateral\\_relations\\_bilaterales/canada\\_mauritania-mauritanie.aspx?lang=fra](http://www.canadainternational.gc.ca/morocco-maroc/bilateral_relations_bilaterales/canada_mauritania-mauritanie.aspx?lang=fra) ;
- Tout le monde en parle, extrait de l'émission du 29 septembre 2013 : <https://www.youtube.com/watch?v=ATqgZ3LppC8>, vu le 23 septembre 2018 ;
- Ville de Montréal [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6897,67885704&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67885704&_dad=portal&_schema=PORTAL).

## SOUTENANCE DE THÈSE

- Choïnard, Carmen (2017) « La triple occultation des femmes abrahamiques au Québec : Analyse de perspectives contemporains de solutions féministes. » Soutenance de thèse, Montréal : Université de Montréal.